



## 31ème Marathon Polynésie la 1ère



### RÈGLEMENT DE LA COURSE

Le samedi 26 mars 2022, l'APPLV (Association Polynésie La Première Va'a) organise sous l'égide de la Fédération Tahitienne de va'a (F.T.V), la 31<sup>ème</sup> édition de sa course V6 marathon en haute mer. Cette course est réservée aux associations affiliées à la F.T.V et aux rameurs en règle de leur licence pour l'année 2022.

#### 1. DISTANCE

La distance totale du parcours aller-retour est de 46 km avec un départ dans le lagon du Parc Vaira'ia Puna'auia, direction la plage de Tema'e-Mo'orea, en passant par les passes de Ta'apuna et Vai'are. Une pause consacrée au ravitaillement et aux changements est effectuée à la fin de la première étape.

#### 2. DROITS D'INSCRIPTION

Cette course est réservée aux catégories suivantes :

- Juniors Garçons
- Open Dames
- Vétérans Hommes 40
- Vétérans Hommes 50
- Séniors Hommes TOP 20
- Séniors Hommes TOP 40
- Entreprises
- Mixtes
- Para Va'a (parcours adapté)

L'inscription se fait auprès de la Fédération Tahitienne de Va'a, ou par e-mail à [ftvtutu@gmail.com](mailto:ftvtutu@gmail.com), [poema.raufea@gmail.com](mailto:poema.raufea@gmail.com) ou [ftvraiva@gmail.com](mailto:ftvraiva@gmail.com).

Une participation fixée à **31 000 CFP** par équipage donne droit à :

- la course
- 12 débardeurs (T-Shirts pour les femmes)
- 3 x 1,5 litres de boisson
- 12 plats de récupération

Le versement des droits d'inscriptions s'effectue à la Fédération Tahitienne de Va'a par chèque libellé à l'ordre de l'association POLYNESIE LA PREMIERE VA'A ou par virement bancaire sur le compte de l'Association Polynésie la Première Va'a.

Compte : Banque de Tahiti : 12239 00018 10967701000 19

Date limite des inscriptions : Mercredi 23 mars 2022 à 17h.

Passé ce délai, une pénalité de retard de **5.000 Frs CFP** par engagement sera appliquée.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de garder le montant de l'inscription en cas de forfait de l'équipe engagée, après la date limite des inscriptions.

### **3. LES VA'A**

Seules sont autorisées à concourir des pirogues de haute mer, munies des équipements requis. Chaque va'a de haute mer devra peser 150 kg, y compris les glissières et les arceaux servant à recevoir la bâche. Chaque équipage devra s'assurer que le poids de leur embarcation soit égal ou supérieur à 150 kg.

Lorsque le poids du Va'a est inférieur à 150 kg, des lests de plomb fournis par l'équipage seront ajoutés et fixés sous les sièges, ou sur le bras du balancier et devront être conservés pendant toute la durée de la course. Ils seront accessibles et visibles aux membres du jury de course.

Seuls les Va'a ayant un poids minimum de 120 kg et plus seront acceptés à la pesée.

Le poids maximum de lests autorisés par Va'a est de 30 kg.

Si le poids est inférieur à 150 kg au départ et à l'arrivée, une disqualification est automatiquement prononcée (**voir point 12.1**).

Chaque va'a devra présenter bien visiblement à l'avant le numéro de club de l'équipage, sous peine de pénalité (**voir point 12.1**). Ce numéro du Club est obligatoire pour le classement.

La pesée des pirogues aura lieu le **vendredi 25 mars 2022 de 09 heures à 17 heures** sur le site de compétition au Parc Vaira'i (Punaauia).

### **4. LES ÉQUIPAGES**

Les équipages seront composés au minimum de 9 rameur(e)s et au maximum 12 rameur(e)s, obligatoirement titulaires de la licence fédérale de l'année en cours.

La composition des équipages OPEN DAMES est libre.

La composition des équipages MIXTES est de 2 DAMES minimum. Elle est ouverte aux rameur(e)s titulaires de la licence fédérale de l'année en cours, âgé(e)s de 18 ans et plus.

Les équipages ENTREPRISE devront présenter obligatoirement et au minimum 4 employés de la même entreprise, l'attestation de travail ou la déclaration de la CPS faisant foi.

### **5. PRÊTS DE RAMEURS**

La course POLYNESIE LA PREMIERE VA'A autorise des prêts suivant les catégories :

- QUATRE rameurs pour les JUNIORS GARÇONS
- QUATRE rameurs pour les VETERANS HOMMES 40 ans et 50 ans
- QUATRE rameurs pour les MIXTES
- DEUX rameurs pour les SENIORS HOMMES
- DEUX rameurs ENTREPRISES HOMMES.

L'acte de prêt occasionnel sera notifié par la signature du président prêteur et celle du président receveur. Les rameurs doivent obligatoirement être titulaires de la licence à jour de la F.T.V. 2022.

### **6. CHANGEMENTS**

Durant la traversée entre Tahiti et Mo'orea puis entre Mo'orea et Tahiti, les changements sont INTERDITS pour toutes les catégories (**voir point 12.1**).

### **7. TENUE VESTIMENTAIRE**

La tenue officielle est celle remise par le Club Organisateur et qui sera distribuée le jour de la pesée.

Elle devra être portée **IMPÉRATIVEMENT** par l'équipage aux départs à Puna'auia et Mo'orea, durant l'épreuve, à l'arrivée de la course et lors de la remise des récompenses.

Les dégradations de la tenue (T-shirt découpé) ne sont pas admises (**voir point 12.1**).

Tout équipage n'ayant pas de tenue conforme aux consignes ci-dessus ou n'ayant pas correctement portée sa tenue sera **SANCTIONNÉ**.

## 8. RAVITAILLEMENT DES RAMEURS

Aucun ravitaillement n'est autorisé pendant chaque étape à l'aller comme au retour, sous peine de pénalité (voir point 12.1).

Une exception : si l'équipe chavire durant une étape de la traversée, **UN SEUL ravitaillement PAR ÉTAPE est autorisé après l'incident.**

## 9. BATEAUX OFFICIELS / BATEAUX SUIVEURS / BATEAUX-SUPPORTERS

9.1 Les bateaux officiels regroupent les embarcations de la Fédération Tahitienne de Va'a, de la Protection Civile, du Comité Organisateur et de la presse. Ils sont identifiés par un drapeau remis par le Comité Organisateur et sont seuls habilités à entrer dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei à Tema'e-Mo'orea.

9.2 - Le « bateau suiveur » est un « bateau officiel » lorsqu'il est identifié par le drapeau remis par l'organisateur.

9.3 - Les éventuels « bateaux supporter » ne sont pas considérés comme « bateaux officiels ». La présence de tels navires peut entraîner des pénalités attribuées à l'équipage supporté, si le pilote n'obtempère pas aux injonctions des officiels.

9.4 - La course sera filmée entre autres par des drones du partenaire audiovisuel de l'organisation.

## 10. UTILISATION DES PARKINGS

Du Parc Vaira'i et le Site du Bel Air à Puna'auia. Les remorques de va'a seront autorisées à stationner dans le parc prévu à cet effet.

## 11. DÉPARTS

Les départs des va'a seront donnés dans le lagon du Parc Vaira'i et de Tema'e à Mo'orea.

Les lignes de Départ et d'Arrivée seront matérialisées par deux bouées, posées par les officiels.

Mise à l'eau à 6H30 pour alignement sur la ligne de départ dans l'ordre suivant :

- Open Dames, Vétérans Hommes 40 ans, Vétérans Hommes 50 ans, Juniors Garçons Et Mixtes
- Top 20 Hommes
- Top 40 Hommes et Entreprises Hommes
- Para Va'a

Les départs seront échelonnés toutes les 15 minutes.

- 7H00 pour les Open Dames, Vétérans Hommes 40 ans, Vétérans Hommes 50 ans, les Juniors, et les Mixtes
- 7H15 pour le TOP 20,
- 7H30 pour le TOP 40 et les Entreprises
- 7H45 pour les Para Va'a

## 12. PÉNALITÉS

### 12. 1 Pénalités de course

Le non-respect du présent règlement entraînera des pénalités imputées à l'équipage :

- Non-pose ou mauvais agencement des stickers des sponsors : **5 minutes de pénalité**
- L'affichage du numéro du V6 à l'avant et des deux côtés de la pirogue de manière visible est obligatoire : **5 minutes de pénalité**
- Non-respect de la ligne de départ : **5 minutes de pénalité**
- Balise non-contournée : **5 minutes de pénalité**

- Entrées et sorties des passes de Taapuna et Temae à l'extérieur des balises latérales de passes : **5 minutes de pénalité**
- Non-respect du port ou dégradation de la tenue officielle : **5 minutes de pénalité par rameur**
- Infraction du bateau suiveur, bateau supporter : **5 minutes de pénalité**
- Ravitaillement non autorisé : **10 minutes de pénalité**
- Changement pendant la traversée (étape 1 ou 2) : **disqualification**
- Prêt non-conforme : **disqualification car considéré comme une fraude**
- Equipage non-conforme à la liste d'engagement : **disqualification car considéré comme une fraude**
- Poids du va'a non-conforme aux 150 kg : **disqualification**

## 12. 2 : Pénalités sur le non respect de l'environnement

La commune de Moorea - Maiao accueille l'arrivée des pirogues dans l'Aire Marine Protégée de Nuarai. A ce titre, des pénalités sont appliquées aux clubs qui ne respectent pas les consignes suivantes :

- Non-respect de la ligne d'eau intérieur du PGEM de Moorea par les va'a : **10 minutes de pénalité (VOIR PLANS ANNEXES)**
- Ancrage des bateaux suiveurs dans une zone non-autorisée : **10 minutes de pénalité**

Note : Dans le cas particulier d'un litige qui a lieu durant la course et dont les conditions de sanctions ne sont pas formulées dans le présent règlement, la sanction peut être décidée de manière collégiale par les membres du jury après concertation. La composition du jury est précisée au point 23.

La pratique du va'a s'inscrit dans le respect de l'environnement. Aussi, il est demandé à tous les présidents de clubs de sensibiliser leurs athlètes et suiveurs pour que ces derniers ne jettent pas leurs conditionnements à la mer, quel qu'en soit le composé (plastique, verre, aluminium, carton, papier).

Des poubelles sont prévues au Départ et l'Arrivée. Tous les athlètes sont invités à véhiculer une bonne image de ce sport que nous pratiquons. Dans le même esprit, il est demandé aux présidents et responsables de clubs d'organiser le retrait des pneus servant à stabiliser leur va'a au parc Vairai (sous réserve de pénalité de 5.000F.CFP).

L'ancrage des bateaux officiels est strictement interdit dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei à Tema'e où la navigation est limitée à 5 nœuds. L'ancrage se fera exclusivement à l'extérieur de l'Aire Marine Protégée, dans une zone délimitée par le Comité Organisateur et la commune de Moorea-Maiao.

## 13. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit au Directeur de course et déposée par le Président, l'entraîneur ou le responsable d'équipe, au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier va'a, accompagnée du versement d'une somme de 10 000 F.CFP non-remboursable.

## 14. RESPONSABILITÉ

Le Comité Organisateur déclinera toute responsabilité en cas d'incident survenu durant l'épreuve. Chaque Club inscrit doit être affilié à une assurance à jour. Chaque bateau suiveur de Club inscrit doit se plier aux mesures de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

## 15. ASSURANCE

Les rameurs engagés doivent être à jour de leur licence. Quant à la course «POLYNÉSIE LA PREMIÈRE VA'A», elle est couverte par une assurance RC contractée par le COPF et ses fédérations dont la FTV à laquelle les organisateurs sont affiliés.

## **16. PARA VA'A**

Les rameurs et rameuses engagé(e)s dans la catégorie para va'a doivent être à jour de leur licence. Durant la course, chaque pirogue doit être accompagnée d'une petite embarcation motorisée de type " zodiac » ou « coque aluminium » prête à intervenir en cas d'incident.

## **17. CONTRÔLE ANTI-STUPÉFIANTS**

Le Comité Organisateur du 31ème marathon de Polynésie La Première Va'a se réserve le droit de mettre en place un contrôle anti-stupéfiants à l'arrivée de la course à Punaauia, parc Vaira'i. Si un tel dispositif est mis en place, les contrôles seront effectués sous l'autorité d'un médecin et d'agents contrôleurs.

## **18. PÉNALITÉS CONTRÔLE ANTI-STUPÉFIANTS**

Si le contrôle anti-stupéfiants est prévu à titre préventif, il permet néanmoins de véhiculer une bonne image du va'a. Ainsi, dans le cas où l'équipage contrôlé est testé positif aux substances prohibées, il est relégué à la dernière place du classement final.

## **19. CLASSEMENTS**

Le classement général s'établit au cumul du temps des deux étapes (aller et retour), pénalités comprises. Le système de TOP 20 et de TOP 40 est de retour pour l'année 2022.

Sont donc retenus en TOP 20, les 15 premiers du TOP 30 et les 5 premiers du TOP 40. Sont relégués en TOP 40, les 15 derniers du TOP 30.

## **20. ATTEINTE A LA DIGNITÉ**

En sus, des pénalités prévues précédemment, toute personne physique participant à l'épreuve, qui aura par sa tenue à l'épreuve, son langage, ou par faits et gestes, porté atteinte aux biens matériels et à la dignité des autres participants et des membres et officiels du Comité, sera passible de sanction.

## **21. RÉCOMPENSES**

Les récompenses seront remises lorsque l'organisateur de l'événement et les membres du jury auront validé les résultats officiels : l'équipe entière devra se présenter en tenue officielle sur le podium pour se voir remettre son prix. **A défaut, les prix seront perdus.**

**NOTA :** Un minimum de 5 pirogues engagées par catégories est requis pour pouvoir prétendre aux primes fixées par les organisateurs de la course. Dans le cas contraire, ces primes pourront être revues à la baisse par l'Association Polynésie la 1<sup>ère</sup> Va'a.

## **22. COMPOSITION DU COMITÉ ORGANISATEUR**

Le Comité Organisateur est composé comme suit :

- \* La Présidente du Comité Organisateur
- \* Les Contrôleurs de course
- \* Le Responsable logistique
- \* La Trésorière
- \* Le Responsable médical secouriste
- \* La Fédération Polynésienne de Secourisme (F.P.P. C)

### **23. MEMBRES DU JURY**

Les membres du jury sont composés comme suit :

- \* Président de la FTV
- \* Président du Comité Organisateur
- \* Directeur de course
- \* Les Contrôleurs de course

### **24. MESURES EXCEPTIONNELLES COVID 19**

Conformément aux restrictions sanitaires, des mesures exceptionnelles sont imposées pour la réalisation et le bon déroulement de l'événement.

#### **24.1 Pesée des va'a**

Lors de la pesée des va'a prévue le vendredi 25 mars 2022 au parc Vaira'i, le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant au parc Vaira'i, au risque de se voir refuser l'accès.

#### **24.2 Jour de la course**

Le port du masque est également obligatoire le samedi 26 mars 2022. Il sera imposé à tous les rameurs, et leurs accompagnants. En cas d'absence, le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée sur le site de compétition.

### **25. ANNULATION DE LA COURSE**

En cas de conditions météorologiques défavorables, le Directeur de course, en coordination avec le Comité Organisateur, se réserve le droit d'annuler la course, de la reporter à une date ultérieure ou de changer le parcours de la course.

La Présidente